



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Grille AGGIR Alzheimer

Question écrite n° 33727

Texte de la question

M. Thibault Bazin attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'inadaptation de la grille AGGIR (autonomie, gérontologie groupe iso-ressources), qui est l'outil d'évaluation du degré de dépendance des personnes âgées, aux besoins des personnes atteintes de troubles cognitifs comme les personnes atteintes d'Alzheimer. Or cette grille AGGIR a des conséquences importantes car, en permettant de déterminer l'appartenance de la personne à l'un des 6 groupes prédéfinis, de GIR 1 à GIR 6, elle sert de support à l'attribution de plans d'aide et notamment de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et du droit au répit de l'aidant principal. Il vient donc lui demander si le Gouvernement a l'intention de modifier cette grille AGGIR afin de permettre un meilleur accès aux droits, une réévaluation des niveaux de dépendance, une orientation dans le parcours de vie et de soins de la personne malade et de son proche aidant afin d'améliorer la prise en charge des personnes atteintes de troubles cognitifs dans le pays.

Données clés

Auteur : [M. Thibault Bazin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33727

Rubrique : Dépendance

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 novembre 2020](#), page 7921

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)